



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Rémi LETALLE
Service Eau Environnement Risques
Unité Protection des Milieux Aquatiques
Tél. : 05.17.17.38.75
Courriel : remi.letalle@charente.gouv.fr

Angoulême, le **25 MAI 2022**

Monsieur,

Par courrier en date du 16 mai 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant votre projet de travaux de curage du bief d'alimentation de votre pisciculture située à Ruelle-sur-Touvre. Ce dossier enregistré sous le numéro : 16-2022-00028.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'attire votre attention sur le fait que, sauf accord formel préalable, il vous est **interdit de commencer cette opération avant le 24 juillet 2022, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition motivée à votre déclaration** conformément à l'article R214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées. Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R.214-35 du code de l'environnement.

Par ailleurs vous trouverez également les arrêtés de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération. Les travaux objet de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée à la préfète, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
L'Adjointe au chef du Service Eau Environnement
Risques, cheffe d'unité Protection des Milieux
Aquatiques,


Marie-Aude KYRIACOS

M. Yann BELLET
Les Piscicultures BELLET SAS
11 rue du moulin du Roy
16600 TOUVRE

43 rue du docteur Duroselle
16016 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.17.17.37.37
www.charente.gouv.fr